



# Note de conjoncture

## EFFECTIFS ET DÉPENSES DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C

### LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C AU 31 MARS 2019

Les effectifs de la CMU-C sont estimés à 5,69 millions au mois de mars 2019, pour l'ensemble du territoire. Ils sont en hausse de 2,3 % par rapport à mars 2018, dont 2,5 % en métropole et 0,7 % dans les Dom. Cette progression est plus dynamique qu'attendue, compte tenu de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi un an plus tôt (un décalage de 12 mois est habituellement constaté entre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi et celle des bénéficiaires de la CMU-C).

Effectifs des bénéficiaires de la CMU-C au 31 mars 2019			
effectifs en milliers	Métropole	DOM	Total
Tous régimes *	5 087	598	5 685
Évolution sur 3 mois	1,2%	-0,3%	1,1%
Évolution sur un an	2,5%	0,7%	2,3%
dont Régime général**	4 508	569	5 077
Évolution sur 3 mois	1,5%	1,4%	1,5%
Évolution sur un an	3,1%	2,7%	3,0%

\* Dont 493 300 bénéficiaires gérés par les organismes complémentaires

\*\* Dont 408 800 bénéficiaires gérés par les organismes complémentaires

### LES DÉPENSES POUR LA PART CMU-C AU 31 MARS 2019

Le coût moyen de chacun des trois principaux régimes continue d'augmenter, pour les soins de ville et pour l'hôpital.

Au régime général, la dépense pour la part CMU-C est de 1,9 Md€ à fin mars 2019, en année complète mobile, avec un coût moyen de 421 € en progression de 2,4 %.

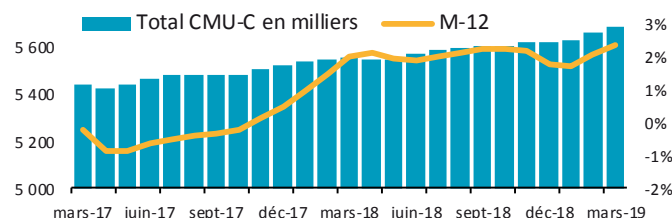
À la CNDSSSTI, la dépense est de 116 M€, avec un coût moyen de 351 €, en hausse de 3,7 %. À la CCMSA, la dépense est de 49 M€, avec un coût moyen de 358 €, en augmentation de 3,5 %.

Pour le total des trois régimes, la hausse de la dépense moyenne pour les soins de ville est portée par celle du poste des dépassements pris en charge pour les prothèses dentaires, en augmentation de 15,4 %. En dépense hospitalière, la progression la plus significative est celle des forfaits journaliers hospitaliers, de 5,5 %. Ces deux augmentations se situent dans le prolongement d'évolutions réglementaires.

En 2017, l'évolution de la dépense au titre du ticket modérateur des bénéficiaires de la CMU-C\* s'était rapprochée de l'évolution de la dépense au titre du ticket modérateur de l'ensemble des ressortissants du régime général, pour huit principaux postes de soins de ville. Sur les douze derniers mois, ces deux indicateurs conservent une évolution similaire. Toutefois, la dépense au titre du ticket modérateur des bénéficiaires de la CMU-C reste légèrement en baisse.

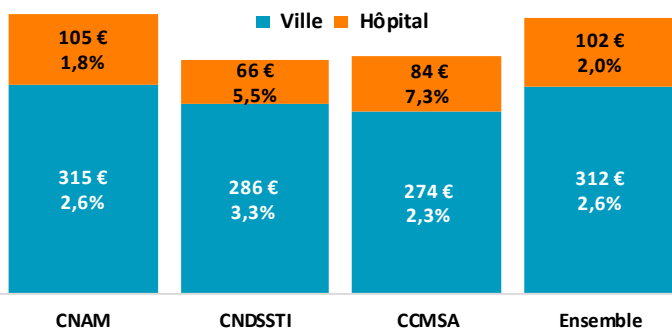
\*hors dépassements autorisés pour le dentaire, l'optique et l'audioprothèse

### Effectifs de la CMU-C de mars 2017 à mars 2019, pour l'ensemble des régimes et du territoire



Données provisoires : janvier, février, mars 2019 – Source : tous régimes

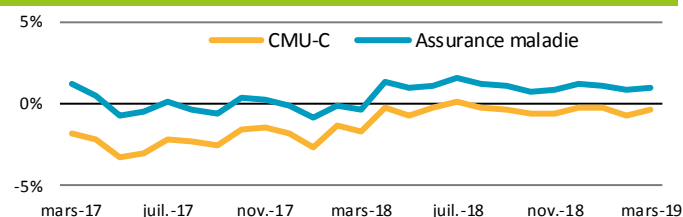
### Dépense moyenne par bénéficiaire de la CMU-C CNAM, CNDSSSTI, CCMSA, mars 2019, évolution en ACM\*



\* ACM : année complète mobile

\*\* Coût unitaire : rapport entre la dépense totale et l'effectif moyen annuel des bénéficiaires des trois régimes dont la CMU-C est gérée par le régime obligatoire (5,08 millions de bénéficiaires), Métropole et Dom

### Évolution du ticket modérateur soins de ville au Régime général\* Ensemble des assurés et bénéficiaires de la CMU-C de mars 2017 à mars 2019



\* 8 postes : honoraires des généralistes, honoraires des spécialistes, honoraires dentaires, honoraires paramédicaux & sages-femmes libérales, médicaments, dispositifs médicaux, frais de transport, analyse et biologie

# EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS

## LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS AU 31 MARS 2019

À fin mars 2019 et sur une année, 1,67 million de personnes ont obtenu une attestation ACS. Les effectifs ont augmenté de 5,3 % en rythme annuel. La croissance se poursuit tout en ralentissant par rapport aux deux années précédentes (+ 8 %). Ces hausses soutenues étaient liées à la mise en place de la réforme de juillet 2015 et aux campagnes de promotion qui l'avaient accompagnée.

Le nombre de personnes couvertes par un contrat ACS A, B ou C s'établit à près de 1,28 million à la même date. Il a augmenté de 4,9 % sur une année. Comme le nombre d'attestations, la souscription à un contrat ACS décélère en particulier en référence à 2017 et au début de l'année 2018, périodes sur lesquelles la progression était de 8 % en moyenne.

L'évolution à un rythme comparable entre délivrance des attestations et utilisation conduit à une stabilité du taux d'utilisation qui oscille entre 76 % et 77 %.

La répartition des personnes protégées par type de contrat est stable dans le temps : le contrat C reste prédominant puisqu'il regroupe à lui seul 40 % des utilisateurs. Plus des trois quarts des personnes sont couvertes par un contrat de niveau supérieur (contrat C) et / ou intermédiaire (contrat B).

### Evolution des effectifs protégés par un contrat ACS d'octobre 2018 à mars 2019

Mois	En milliers				En taux
	Souscription contrats ACS (flux)	Sorties contrats ACS (flux)	Contrats ACS en cours (stock)	Evolution mensuelle (stock)	Utilisation attestations ACS
2018 oct	89	78	1 256	11	77,0%
2018 nov	91	83	1 264	8	76,8%
2018 déc	80	79	1 265	1	76,3%
2019 janv	105	111	1 259	-6	76,2%
2019 févr	93	87	1 266	7	76,4%
2019 mars	97	88	1 275	9	76,8%

Source : 11 groupements gestionnaires de l'ACS

### Répartition du nombre de personnes protégées par un contrat ACS (en milliers)

	A	B	C	Total
2019 mars	292	478	506	1 275
Répartition	22,9%	37,5%	39,7%	100,0%

Source : 11 groupements gestionnaires de l'ACS

## TAXE DE SOLIDARITÉ ADDITIONNELLE

### LA TAXE DE SOLIDARITÉ ADDITIONNELLE SUR L'ANNÉE 2018 ET LE PREMIER TRIMESTRE 2019

Le nombre d'organismes complémentaires redevables de la TSA est passé de 508 à 489 entre 2017 et 2018.

À hauteur de 37,4 Md€ en 2018, l'assiette de la TSA a augmenté de 1,1 % par rapport à 2017 (+ 404 M€).

Au sein des huit assiettes constitutives de la TSA, les garanties « contrats classiques solidaires et responsables » qui représentent 90 % de l'assiette totale ont progressé de 1,2 % sur une année.

La TSA recouvrée par l'Urssaf Île-de-France atteint un total de 4,95 milliards d'euros, en hausse de 1,5 % par rapport à 2017, soit un rendement supplémentaire de 74 millions d'euros.

Le différentiel constaté par rapport à l'évolution de l'assiette (0,4 point) s'explique principalement par la hausse soutenue observée sur les garanties santé non responsables : + 9,8 % (soit 25 millions d'euros de taxe supplémentaire).

Sur le premier trimestre 2019, l'assiette augmente fortement : + 4,4 %. L'amplitude élevée doit s'expliquer en partie par un effet base car l'assiette du premier trimestre 2018 n'avait pas augmenté par rapport à celle du premier trimestre 2017 (- 0,1 %).

Les données du premier trimestre ne permettent pas de disposer d'une visibilité suffisante pour établir une prévision annuelle 2019.

### Evolution des sous-assiettes TSA entre 2017 et 2018 (en millions d'euros)

	Contrats classiques resp.	Contrats classiques non resp.	Contrats 1er art. C998CGI	Contrats agriculteurs resp.	Contrats agriculteurs non resp.	Contrats au 1er euro	Contrats IJ resp.	Contrats IJ non resp.	Totale assiette TSA
2017	33 188	1 261	229	1 078	16	130	585	509	36 997
2018	33 574	1 384	230	1 043	16	145	444	564	37 400
Répart. 2018	89,8%	3,7%	0,6%	2,8%	0,0%	0,4%	1,2%	1,5%	100,0%
Évol. 2018 / 2017 (montants)	386	123	1	-35	1	15	-141	55	404
Évol. 2018 / 2017 (%)	1,2%	9,8%	0,3%	-3,3%	5,6%	11,6%	-24,1%	10,7%	1,1%

Champ : tous redevables de la TSA ayant déclaré une assiette en 2018

Source : télédéclarations des OC auprès de l'URSSAF Île-de-France – Situation arrêtée au 17 05 2019. Données issues du tableau récapitulatif annuel (TR) pour 2017 et des 4 trimestres initiaux pour 2018